

MAIRIE DE CONCHY LES POTS

Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne
Canton de Estrées Saint Denis
☎ 0344850124 📧 mairieconchylespots@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 060-216001594-20250221-21600_DEL_04_25-DE

SLOW

Date de convocation et d'affichage : 14/02/2025

Membres en exercice : 14

Présents : 12

Absents excusés : 02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2025.04 : Avenant au Bail des infirmières

L'an deux mil vingt-cinq le 21 février à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PINSSON Marie-Christine, Maire.

Présents : Mesdames & Messieurs PINSSON Marie-Christine, HUCHER Vincent, FOULLOY Martine, FRAYON Jennifer, BRIATTE Thomas, CLEUET Philippe, BIZET Francis, ROUSSET Lucien, PLUCHARD Frédéric, David LELONG, BRUYEN Philippe, L'EQUILBECQ Sébastien.

Absents excusés : Messieurs GRELIN Jean, BEVALOT Benjamin a remis un pouvoir à PLUCHARD Frédéric.

M. HUCHER Vincent est nommé secrétaire de séance.

Sur rapport de Madame le Maire;

Un bail professionnel, régi par la loi n° 861290 du 23 décembre 1986 a été conclu le 4 novembre 2020 entre le Bailleur : COMMUNE DE CONCHY LES POTS et le PRENEUR :

La Commune de CONCHY LES POTS représentée par Madame PINSSON Marie-Christine, Maire, 58 rue de Flandres à 60490 CONCHY LES POTS par délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020, ci-après dénommée le « BAILLEUR ». et Madame QUENTIN Anne-Charlotte, infirmière libérale, le « PRENEUR »

Madame LAFaux Emeline a notifié par courrier au bailleur la cessation de son activité suite à la cession de son activité libérale d'infirmière pour laquelle elle est co-titulaire d'un droit au bail (contrat d'exercice en commun) à Madame GERARD Yasmine.

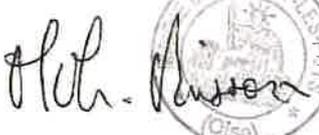
Le Bailleur prenant acte de cette cession et des nouvelles conditions qui en découlent a établi l'avenant qui suit :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et votants valide l'avenant au bail.

Fait et délibéré en séance, les jours et an sus indiqués.

Pour extrait conforme,

Marie-Christine PINSSON



Maire